La Certification en Allemand

La certification est un examen proposé **gratuitement** aux élèves de 3ème, de 2nde GT et de 1ère professionnelle.

- Cet examen résulte d'un partenariat entre le Ministère Allemand de l'Education, le Goethe-Institut et le Ministère de l'Education Nationale.
- L'élève sollicite une validation au niveau B1 du Cadre Européen de Référence pour les Langues Vivantes (CECRL).
- Avec 50% de réussite dans chaque épreuve, l'élève obtient le niveau B1.
  Avec 33% de réussite dans chaque épreuve, l'élève obtient le niveau A2.
- Les épreuves évaluent les **5 activités de communication** :
  - La compréhension de l'écrit (C.E.)
  - La compréhension de l'oral (C.O.)
  - L'expression écrite (E.E.)
  - L'expression orale en interaction (E.O.I.)
  - L'expression orale en continu (E.O.C.)

- Une heure hebdomadaire de préparation à l'examen est proposée aux élèves inscrits en 3ème bilangue.
- Si l'élève est validé au niveau B1 ou A2, il reçoit un **diplôme officiel** cosigné par les 2 partenaires. S'il n'a pas atteint les scores requis dans chacune des activités de communication évaluées, on lui remet un certificat de compétences partielles.
- La certification est un diplôme qui a une **valeur universellement reconnue**. Ce diplôme est souvent exigé pour accomplir des stages dans des pays de langue allemande ou à l'embauche. Au-delà de ça, il constitue un réel atout et une reconnaissance des compétences de l'élève en Langue Allemande.
- Les épreuves sont organisées dans l'établissement scolaire de l'élève en général au mois de mars.